

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Juin 2020**

**173x21**

### **MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE** **POUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DE LA GAVOTTE ET LA** **CONSTRUCTION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE QUARTIER** **AVENANT N°7 – PROLONGATION DE LA MISSION OPC ET** **PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES** **AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

La Commune des Pennes Mirabeau s'est engagée dans une opération de requalification du quartier de la Gavotte afin de rénover ou reconstruire les structures existantes (pôle multi-accueil petite enfance, groupe scolaire) et créer de nouveaux équipements (Idéethèque).

Par délibération N°13x16 en date du 28 janvier 2016, le Conseil Municipal a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux pour l'opération du projet de requalification du quartier de la Gavotte, pour un montant de 13.692.283,00€ HT.

Par délibération N°215x16 en date du 29 septembre 2016, le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement dont le mandataire est TECTONIQUES SAS pour un montant de 1.991.449,26€ HT.

Par délibération N° 232X17 en date du 26 octobre 2017, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer l'avenant N°1 à ce marché, validant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 2.180.219,53€ HT.

Par délibération N° 35X18 en date du 10 avril 2018, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer l'avenant N°2 à ce marché, validant la mission complémentaire pour la compétence V.R.D (Voirie et Réseaux Divers) de l'opération, pour la zone relevant du domaine public ramenant le montant du marché de maîtrise d'œuvre à 2 204 919.53 € HT.

Pour rappel un avenant n°3 a été passé, il s'agit d'un avenant de transfert pour un des co-traitant sans incidence financière.

Par délibération N°149X19 en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer l'avenant n°4 à ce marché, validant les prestations d'études supplémentaires pour la production d'un permis de construire modificatif par opération, et la reprise des prestations PRO / DCE / EXE et la production d'additifs aux marchés de travaux n°2017/TX/0066 et 2018/TX/0012.

Le nouveau forfait de rémunération du maître d'œuvre, incluant les prestations d'études supplémentaires, s'élève après avenant n°4 à 2 256 472.03 € HT.

Pour rappel les avenants 5 et 6 ont été passés pour transférer la mission Ordonnancement Pilotage et Coordination d'un sous-traitant à un co traitant et sur les nouveaux montants induits de répartitions de cette mission entre les co contractants impactés, sans incidence financière sur le montant du marché.

Cependant suite à la prolongation des délais de la tranche ferme des marchés de travaux, il s'avère nécessaire de prolonger la mission d'Ordonnancement de Pilotage et de Coordination.

De plus, suite au choix de la collectivité de désimpermeabiliser les cours de récréation des groupes scolaires de la commune, le projet initialement prévu sur la nouvelle cour élémentaire de la Gavotte a été repensé pour intégrer ces notions de gestion des eaux pluviales.

Par conséquent, cette prolongation de délai sur la mission OPC et la modification des prestations d'études et de suivi d'exécution de la cour élémentaire ont une incidence financière en plus-value, pour laquelle il s'avère nécessaire de signer un avenant N°5 au marché initialement conclu.

Le montant de cet avenant est de 79 894.28€ HT, soit un pourcentage d'augmentation généré par cet avenant de 4.01 %, réparti comme suit :

- Prolongation de la mission OPC : 71 294.28 € HT
- Modification de la cour (AVP, PRO/DCE, ACT) : 8 600 € HT

Le nouveau forfait de rémunération du maître d'œuvre, incluant les prestations d'étude supplémentaire et la prolongation de la mission OPC, s'élève donc à 2 336 366.31 € HT. Le pourcentage d'augmentation induit par l'ensemble des avenants s'élève donc à + 17.32 %.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 28 juin 2021, a émis un avis favorable quant à cet avenant.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu cet exposé :

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 27

CONTRE : 8 - M. AMARO – FIORILE-REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU –  
SCAMARONI - GORLIER-LACROIX – FUSONE - COCH

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 1er Juillet 2021  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI